

<p>Étape 1</p> <p>Lundi</p> <p><b>3</b></p> <p>Mai</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couvre-feu maintenu.</li> <li>• Télétravail maintenu.</li> <li>• Pas de changement pour les commerces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.</li> <li>✓ Réouverture des lycées en demi-jauge.</li> <li>✓ Fin du rayon des 10 km Fin des restrictions pour les déplacements inter-régionaux.</li> <li>✓ Plus besoin d'attestation de déplacement en journée.</li> </ul>	
<p>Étape 2</p> <p>Mercredi</p> <p><b>19</b></p> <p>Mai</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Couvre-feu décalé à 21 h.</li> <li>• Télétravail maintenu.</li> <li>• Rassemblement de plus de 10 personnes interdits.</li> <li>✓ Réouverture des commerces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réouverture* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis. (800 spectateurs à l'intérieur, 1 000 à l'extérieur).</li> <li>✓ Réouverture* des stades et salles accueillant des compétitions sportives pour les spectateurs (800 à l'intérieur, 1 000 à l'extérieur).</li> <li>✓ Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés.</li> </ul>	
<p>Étape 4</p> <p>Mercredi</p> <p><b>9</b></p> <p>Juin</p>	  	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Couvre-feu décalé à 23 h.</li> <li>✓ Télétravail assoupli.</li> <li>✓ Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire.</li> <li>✓ Réouverture des cafés et restaurants, tables de 6 personnes maximum.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Possibilité d'accueillir 5 000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs avec pass sanitaire.</li> <li>✓ Réouverture* des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sports sans contact en salle.</li> <li>✓ Réouverture* des salons, foires, festivals, stades, concerts. Possibilité d'accueil jusqu'à 5 000 personnes avec pass sanitaire.</li> </ul>	
<p>Étape 5</p> <p>Mercredi</p> <p><b>30</b></p> <p>Juin</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fin du couvre-feu.</li> <li>✓ Fin des limites de jauge selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public.</li> <li>• Maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1 000 personnes en extérieur avec pass sanitaire.</li> <li>Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale.</li> <li>• Les discothèques demeurent fermées.</li> </ul>	

## Le pass sanitaire

Avec l'application **TousAntiCovid** (Carnet), vous pouvez télécharger vos certificats de tests ainsi que les attestations de vos vaccinations.



Vous aurez ainsi à disposition votre **pass sanitaire**.



Vous pouvez aussi télécharger les fichiers disponibles en numérique pour les imprimer, sur la plateforme dédiée : [sidep.gouv.fr](https://sidep.gouv.fr).

Vous pouvez également utiliser les certificats et attestations de vaccination remis en main propre par les personnels de santé ou les laboratoires.

Infographie : Ouest-France - Photo :

\* Toutes les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activité : 50 % maximum de la jauge pour les musées, et 35 % maximum de la jauge pour tous les autres établissements.